

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2018

établi conformément à l'article L 2121-26 du CGCT

Présents : Madame BUFFAMENE, Messieurs MOULIN, CANTAREL, DAUSSET, ROUSSILHE, PADIRAC et VIGOUROUX

Absent excusé : Madame BELVEYRE pouvoir à VIGOUROUX

Absents : Madame BOURGADE, Messieurs DAVAL et PETIT

Secrétaire de séance : René ROUSSILHE

18 h 30 : Début de séance

Ordre du jour :

– **Proposition action solidaire restaurant du coeur :**

Une subvention de 75 € est accordée au restaurant du cœur.

– **Proposition action solidaire don du sang :**

Une subvention de 75 € est accordée pour le don du sang.

– **Délibération sur le plan de financement de la DETR :**

Un plan de financement est sollicité afin de réparer les toitures des préaux aux écoles et le réaménagement des toilettes extérieures.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, après l'étude des différents devis d'octroyer les travaux aux entreprises BELLI - Les Corvoyeurs Couvreurs - (Couverture) EYRIGNOUX (Menuiserie) et PADIRAC (sanitaire – carrelage).

19 h 30 : Fin de séance.